Bulletin sur les familles et les personnes qui les composent Direction de la veille et des connaissances stratégiques

Les familles d'identité autochtone et les familles mixtes au Québec : qui sont-elles et comment se comparent-elles aux autres familles?

Depuis environ une décennie, on assiste au Québec à ce que certains n'hésitent pas à qualifier de «révolution tranquille » du monde autochtone (Lepage, 2019: 3). L'essor artistique, culturel et politique ainsi que l'expression d'une fierté identitaire et l'émergence de nouvelles solidarités et de nouveaux mouvements sociaux qui se manifestent dans les communautés sont évoqués pour en témoigner. Ce renouveau est pourtant ponctuellement assombri par des situations faisant l'objet d'une médiatisation croissante qui rendent visible l'adversité à laquelle les membres des communautés autochtones sont, encore de nos jours, confrontés.

Ces réalités demeurent relativement peu ou mal connues, bien qu'elles soient depuis longtemps soulevées, et ce, par de multiples observateurs. Elles ont d'importantes conséquences sur nombre de familles et d'enfants québécois. En 2019, par exemple, le rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (commission Viens) établissait un lien entre différentes problématiques sociales vécues par les peuples autochtones au Québec, comme la violence familiale et conjugale, et les problèmes d'accessibilité et de qualité du logement (2019: 123). Plus récemment encore, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse nous rappelait que « les enfants autochtones sont surreprésentés en protection de la jeunesse et [que] les services ne tiennent pas compte de leur contexte historique et culturel ainsi que de leurs langues et de leurs valeurs » (2020: 3). Par le présent document, nous souhaitons rassembler et mettre en lumière les principales caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques disponibles sur les familles autochtones québécoises. À cette fin, ces familles sont, sur le plan statistique, décrites et comparées aux autres familles du Québec. S'appuyant sur les données les plus récentes disponibles, le portrait proposé permet notamment de répondre aux questions suivantes : les familles d'identité autochtone sont-elles fortement concentrées sur le territoire? Qu'est-ce qui les distingue des autres familles sur le plan conjugal? Comment se comparent-elles aux familles non autochtones sur le plan de la scolarité, de l'emploi et du revenu? Les conditions de logement dans lesquelles elles évoluent sont elles comparables à celles des autres familles?

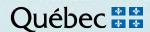
Toutes les données servant à l'analyse sont tirées du Recensement du Canada de 2016. Ainsi, elles s'appuient sur la définition de la famille de recensement de Statistique Canada, qui renvoie à la notion de corésidence, c'est-à-dire au lien entre les personnes résidant au sein d'un même ménage¹. De plus, les données utilisées se rapportent aux familles comprenant au moins un enfant âgé de 0 à 17 ans à la maison, qu'elles comptent des enfants d'âge majeur ou non, même lorsque ces précisions ne figurent pas explicitement dans le texte. Les familles à l'étude regroupent ainsi les couples résidant avec au moins un enfant mineur – que les conjoints soient mariés ou en union libre, de sexe opposé ou de même sexe, et que les enfants soient ceux du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints - ainsi que les parents seuls résidant eux aussi avec au moins un enfant mineur.

Table des matières

es families à luerrité autocritorie	
et les familles mixtes au Québec :	
qui sont-elles et comment	
e comparent-elles aux autres	
amilles?	
Quelques caractéristiques	
les familles d'identité autochtone	
et des familles mixtes	
n résumé	12
Bibliographie	12
Notions, définitions et particularit	és

L'univers statistique considéré regroupe les 882 190 familles avec enfants mineurs recensées au Québec en 2016. Elles sont, aux fins de l'analyse, divisées en trois sous-groupes:

- les familles d'identité autochtone², aussi appelées familles autochtones, dans lesquelles les deux conjoints ou le parent seul déclarent une appartenance à un groupe autochtone;
- les familles mixtes, c'est-à-dire les familles qui sont dirigées par un couple dont seul l'un des conjoints a déclaré appartenir à un groupe autochtone. Par définition, l'ensemble des familles mixtes est composé de deux parents et n'inclut aucune famille monoparentale;
- les familles non autochtones, dans lesquelles les deux conjoints ou le parent seul ne déclarent aucune appartenance à un groupe autochtone.



¹ Pour la définition de la famille de recensement et des principaux concepts employés dans le texte, voir les notions, les définitions et les particularités des données présentées en fin de bulletin.

² Pour la définition d'« identité autochtone », voir les notions, définitions et particularités des données présentées en fin de bulletin

L'établissement de ces catégories de famille repose donc sur le fait d'avoir déclaré, lors du recensement, une identité autochtone. Or, la déclaration d'une telle appartenance est une information qui ne s'appuie sur aucune reconnaissance officielle, comme le statut d'Indien, par exemple. Comme le rapporte Statistique Canada, « [l]es changements d'attitude concernant l'identité autochtone, les décisions judiciaires ou les modifications juridiques anticipées, le climat social et d'autres facteurs peuvent avoir des répercussions sur la façon dont les personnes s'identifient », lorsque questionnées à ce sujet (2017a: 8). Ces considérations doivent être prises en compte dans l'interprétation des résultats relatifs aux familles d'identité autochtone, car elles ont une incidence difficilement quantifiable sur les données.

De plus, les données sur la population autochtone sont affectées par un sous-dénombrement. En effet, lors du Recensement de 2016, Statistique Canada s'est vu refuser l'accès à des territoires, dont certains sont des réserves et des établissements indiens, et n'a donc pas pu procéder à leur dénombrement³.

Malgré ces limites, le recensement demeure une source incontournable dans l'étude de la population autochtone. Précisons que le nombre de réserves et d'établissements indiens non couverts par le recensement est moins important en 2016 que dans les recensements antérieurs⁴. De plus, le recensement est la seule source de données détaillées qui permet de brosser un portrait multidimensionnel de cette population, c'est-à-dire de traiter à la fois d'aspects sociodémographiques, linguistiques, économiques ou relatifs aux conditions de vie. Il constitue également un outil privilégié de comparaison qui permet de mettre en lumière les écarts entre les familles autochtones et les autres familles.

Il importe également de préciser que les groupes autochtones présentent des conceptions relativement similaires de la famille (Bergeron, Richer et Duguay, 2018: 298-299). En effet, la représentation de la famille chez

les populations autochtones dépasse généralement le cadre de la famille nucléaire pour s'étendre à la famille élargie, qui est un lieu d'appartenance et d'interdépendance régi par un ensemble de règles et d'obligations et qui assure le fonctionnement du groupe. Cette vision commune de la famille parmi les différents groupes d'appartenance autochtone nous incite à examiner les familles autochtones dans un même ensemble, malgré la diversité qui caractérise les onze nations autochtones présentes sur le territoire québécois⁵. De surcroît, les regroupements ne visent en aucun cas à occulter les écarts de situation qui peuvent exister entre les différentes nations autochtones, voire au sein d'une même nation. Sur le plan statistique, ces regroupements permettent essentiellement de faire reposer les analyses sur un nombre suffisant d'observations. L'importance numérique des principaux groupes d'appartenance est présentée dans le texte et, lorsque les chiffres le permettent et le justifient, des données par sous-groupes sont présentées.

Quelques caractéristiques des familles d'identité autochtone et des familles mixtes

Forte croissance des familles d'identité autochtone et des familles mixtes

Comme l'indique le **tableau 1**, le nombre de familles autochtones a fortement augmenté entre 2006 et 2016 au Québec. Tandis que le nombre de familles non autochtones avec enfants mineurs a reculé, celui des familles d'identité autochtone est passé d'un peu moins de 12 000 en 2006 à 16 500 en 2016, ce qui représente une croissance de 40% en dix ans seulement. Ainsi, les familles d'identité autochtone représentent aujourd'hui près de 2% de l'ensemble des familles avec enfants mineurs au Québec, comparativement à 1,3% en 2006. Les familles mixtes ont, elles aussi, considérablement crû en nombre entre 2006 et 2016 (+ 63%).

La forte croissance du nombre de familles autochtones et de familles mixtes va de pair avec la croissance démographique importante qui caractérise la population autochtone, notamment en raison de la fécondité élevée des femmes autochtones par rapport à celle des femmes non autochtones (Statistique Canada, 2015: 14). Comme le rapporte l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

(IRIS), cet accroissement peut aussi être lié au fait que les personnes d'identité autochtone sont moins réticentes, en 2016, à déclarer leur appartenance à une communauté, celle-ci se révélant de nos jours moins stigmatisante sur le plan social (2018: 3). Statistique Canada rapporte d'ailleurs que la mobilité de réponses, soit le phénomène selon lequel des personnes donnent des réponses différentes au fil du temps aux questions du recensement sur l'identité

autochtone, est reconnue comme un facteur de croissance de cette population depuis des décennies, au Canada (Statistique Canada, 2019). Finalement, il importe de rappeler que le sous-dénombrement qui affecte les populations autochtones a été moins important lors du dernier recensement, ce qui peut avoir contribué à l'augmentation du nombre de familles d'identité autochtone et de familles mixtes constatée entre 2006 et 2016.

Tableau 1 Répartition, en nombre et en pourcentage, des familles avec au moins un enfant mineur, selon qu'elles sont d'identité autochtone, mixtes ou non autochtones, Québec, 2006 et 2016

	20	06	2016		
Familles avec enfants mineurs	n	%	n	%	
Familles d'identité autochtone	11 795	1,3	16 500	1,9	
Familles mixtes	7 860	0,9	12 820	1,5	
Familles non autochtones	873 260	97,8	852 865	96,7	
Total	892 915	100,0	882 190	100,0	

Source: Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2016 et 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B4 de la commande spéciale CO-1900 (2016) et du tableau B4 de la commande spéciale CO-0985 (2006).

³ Statistique Canada, Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, 2019. En ligne: https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dq-qd/iir-rii-fra.cfm.

⁴ En 2006, sept territoires n'ont pas fait l'objet d'un dénombrement, comparativement à quatre en 2016, soit Kanesatake, Doncaster, Kahnawake et Lac-Rapide.

⁵ Pour une présentation des onze nations autochtones du Québec, voir Secrétariat aux affaires autochtones, 2011.

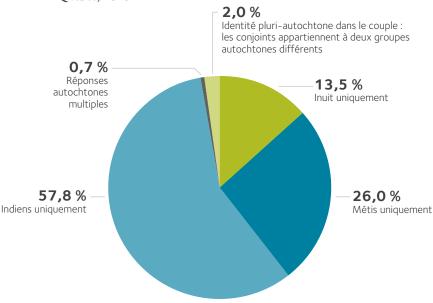
Dans près de six familles d'identité autochtone sur dix, les deux conjoints, ou le parent seul, sont Indiens

À la figure 1, on constate que la majorité des familles d'identité autochtone sont formées de parents déclarant être Indiens uniquement (58 %). Suivent en importance les familles formées de parents s'identifiant comme Métis⁶ (26 %), puis celles qui se composent d'Inuits (14 %). Une faible proportion de familles d'identité autochtone se composent de conjoints appartenant à deux groupes autochtones différents (2,0 %), et la situation la plus rare est celle d'un couple dont les deux conjoints, ou le parent seul, déclarent appartenir à plus d'un groupe (moins de 1 %).

Langue non officielle et langue française parlées à la maison par quatre familles d'identité autochtone sur dix

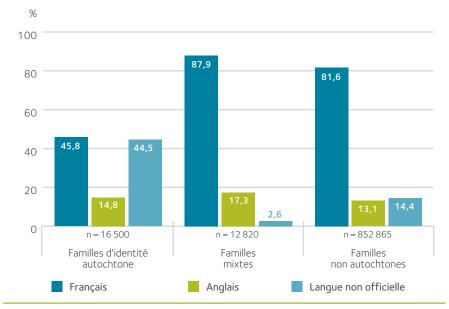
La figure 2 renseigne sur les langues parlées couramment à la maison. On constate d'abord que la proportion de familles d'identité autochtone déclarant parler le français est plus faible (46 %) que celle observée chez les familles non autochtones (82%) et les familles mixtes (88%). Par ailleurs, dans un peu moins de la moitié des familles d'identité autochtone, une langue non officielle, c'est-à-dire, une autre langue que le français ou l'anglais, est couramment utilisée à la maison (45 %). Cette proportion est de loin supérieure à celle enregistrée chez les familles mixtes (3 %) et chez les familles non autochtones (14%). On remarque finalement que l'usage de l'anglais donne lieu à des contrastes beaucoup moins marqués en fonction de l'identité autochtone; pour l'ensemble des familles, la proportion indiquant parler l'anglais à la maison varie de 13% à 17%.

Figure 1 Répartition des familles d'identité autochtone avec au moins un enfant mineur, selon le groupe d'appartenance des conjoints ou du parent seul, Québec, 2016



Source: Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2016*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B4 de la commande spéciale CO-1900.

Figure 2 Proportion de familles d'identité autochtone, mixtes et non autochtones avec au moins un enfant mineur dont au moins l'un des conjoints, ou le parent seul, parle français, anglais ou une langue non officielle à la maison¹, Québec, 2016



Source: Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2016*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B7 de la commande spéciale CO-1900.

1 Certaines familles ont indiqué parler plus d'une langue à la maison. Elles peuvent donc être associées à deux ou trois catégories linguistiques, ce qui explique que le total cumulé des trois pourcentages est supérieur à 100 %.

⁶ Bien que plusieurs personnes s'identifient dans le recensement comme Métis au Québec, il n'y a pas de communautés métisses dans la province. Pour un examen des enjeux et des revendications liés à la reconnaissance de cette identité, voir Denis GAGNON (2019). Le statut de Métis au Canada. Histoire, identité et enjeux sociaux, Presses de l'Université Laval, 289 p.

Les familles d'identité autochtone se répartissent dans l'ensemble des régions du Québec

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les familles d'identité autochtone ne sont pas fortement concentrées sur le plan géographique et ne vivent pas nécessairement dans les régions nordiques de la province. Comme le fait remarquer le Secrétariat aux affaires autochtones, « de plus en plus d'Autochtones vivent dans les villes et [les] villages des diverses régions québécoises, dont Val-d'Or, La Tuque et Montréal » (2011: 5). La mobilité de la population vers les villes serait principalement attribuable à trois facteurs, soit les études, le travail et l'accès au logement (commission Viens, 2019: 104).

À ce propos, le **tableau 2** montre que des familles autochtones sont présentes dans l'ensemble des régions administratives du Québec. Elles se répartissent cependant différemment, sur le territoire québécois, des familles non autochtones qui elles sont majoritairement concentrées dans la région de Montréal et les alentours.

Regroupant moins de 1 % des familles avec enfants mineurs du Québec, le Nord-du-Québec est la région qui, sans grande surprise, compte le plus de familles d'identité autochtone. Environ 30 % des familles d'identité autochtone y ont été dénombrées en 2016. La Côte-Nord et l'Outaouais rassemblent quant à elles un peu plus d'une famille autochtone sur dix. Six autres régions, soit le Saguenay—Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière et la Montérégie regroupent chacune environ 5 % à 6 % des familles d'identité autochtone dénombrées au Québec en 2016.

Les familles mixtes apparaissent encore moins concentrées dans une région ou un groupe de régions que celles d'identité autochtone. La plus forte proportion de familles comptant un seul conjoint d'identité autochtone dans le couple se trouve en Montérégie (16 %). La région de l'Outaouais (13 %) suit en importance, tandis que le Saguenay—Lac-Saint-Jean et la Capitale—Nationale regroupent chacune environ 10 % des familles mixtes.

Il importe de rappeler que ce portrait de la répartition géographique des familles d'identité autochtone demeure partiel en raison du sous-dénombrement qui affecte ces groupes de population. Pour cette raison, ces données doivent, tout particulièrement, être interprétées avec prudence.

Tableau 2 Répartition, en pourcentage, des familles d'identité autochtone, mixtes et non autochtones avec au moins un enfant mineur, selon la région administrative, Québec, 2016

	Familles d'identité autochtone Familles mixtes		Familles non autochtones
PC 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	n = 16 500	n = 12 820	n = 852 865
Région administrative		%	
Bas-Saint-Laurent	1,4	2,9	2,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5,1	10,3	3,0
Capitale-Nationale	3,7	9,7	8,4
Mauricie	5,3	3,0	2,7
Estrie	1,5	2,5	3,8
Montréal	4,3	7,6	24,0
Outaouais	10,1	13,1	4,9
Abitibi-Témiscamingue	5,2	4,0	1,7
Côte-Nord	12,2	5,0	0,9
Nord-du-Québec	29,5	1,7	0,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4,6	3,2	0,8
Chaudière-Appalaches	1,2	3,9	5,2
Laval	0,9	2,2	5,8
Lanaudière	4,8	4,9	6,5
Laurentides	3,4	7,9	7,6
Montérégie	5,9	15,7	19,7
Centre-du-Québec	1,1	2,3	2,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source: Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2016*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B4 de la commande spéciale CO-1900.

Plus de quatre familles d'identité autochtone sur dix sont de jeunes familles

Comme dans le reste du Canada, la population autochtone a, au Québec, une structure par âge plus jeune que le reste de la population (Statistique Canada, 2015: 28). Cela se reflète dans l'âge des parents des familles avec enfants mineurs présenté au **tableau 3**.

La proportion de familles d'identité autochtone dont le plus jeune conjoint, ou le parent seul, a moins de 35 ans s'élève à 44 %, comparativement à 32 % chez les familles non autochtones. On compte également une proportion non négligeable de familles autochtones dont le parent le plus jeune a moins de 25 ans. Celles-ci représentent 12 % des familles d'identité autochtone, une proportion quatre fois plus élevée que celle observée chez les familles non autochtones (3 %).

Le **tableau 3** permet également de remarquer la jeunesse relative des familles mixtes, comparable à celle observée chez les familles autochtones. La part de jeunes familles, chez les familles mixtes, se situe à 44 %, comme chez celles formées de deux conjoints d'identité autochtone. En observant le détail des groupes d'âge plus avancés, on note cependant davantage de similitudes entre les familles mixtes et les familles non autochtones: dans ces deux groupes de familles, la proportion de celles dont le plus jeune parent est âgé de 35 à 44 ans est très semblable, s'élevant à 43 % chez les familles mixtes et à 46 % chez les familles non autochtones.

Tableau 3 Répartition, en pourcentage, des familles d'identité autochtone, mixtes et non autochtones avec au moins un enfant mineur, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2016

	Familles d'identité autochtone	Familles mixtes	Familles non autochtones
	n = 16 500	n = 12 820	n = 852 865
Caractéristiques sociodémographiques		%	
GROUPE D'ÂGE DU PLUS JEUNE DES CONJOINTS OU DU PARENT SEUL			
Moins de 35 ans	44,1	43,5	32,2
moins de 25 ans	11,9	5,2	2,7
35 ans ou plus	55,9	56,5	67,8
35 à 44 ans	35,6	42,8	45,8
45 à 54 ans	16,7	12,7	20,2
55 ans ou plus	3,5	1,0	1,8
GROUPE D'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT À LA MAISON			
0 à 4 ans	40,2	44,9	38,9
moins d'un an	9,1	12,8	9,4
5 à 11 ans	34,8	32,4	35,0
12 à 17 ans	25,0	22,7	26,1
NOMBRE D'ENFANTS À LA MAISON			
1 enfant	36,4	31,9	33,6
2 enfants	33,3	45,3	45,7
3 enfants ou plus	30,3	22,9	20,7
TYPE DE FAMILLE DE RECENSEMENT			
Familles intactes	37,2	76,4	64,3
Familles monoparentales	52,7		24,4
Familles recomposées	10,1	23,6	11,3
COMPOSITION DU MÉNAGE			
Ménages unifamiliaux	83,4	98,8	97,3
Ménages composés uniquement des parents et des enfants	72,8	94,6	92,1
Ménages composés des parents, des enfants et d'au moins une autre personne	10,6	4,3	5,2
Ménages multifamiliaux	16,6	1,2	2,7
TAILLE DU MÉNAGE			
2 personnes	15,5		9,4
3 personnes	23,9	30,3	30,1
4 personnes	22,3	43,8	38,9
5 personnes	15,1	17,5	15,0
6 personnes ou plus	23,1	8,4	6,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B4 de la commande spéciale CO-1900, du tableau R7_R8 de la commande spéciale CO-1987 et du tableau G6 de la commande spéciale CO-1972.

L'âge des enfants varie peu selon l'identité autochtone de la famille

Au **tableau 3**, on constate que les familles d'identité autochtone sont très semblables aux familles non autochtones du point de vue de l'âge du plus jeune enfant présent au domicile. Les familles mixtes se distinguent cependant par une proportion légèrement plus forte de familles avec enfants de moins de 5 ans (45 %), en comparaison des familles d'identité autochtone (40 %) et des familles non autochtones (39 %). Les familles mixtes sont d'ailleurs proportionnellement plus nombreuses que les autres à compter un enfant de moins d'un an à la maison (13 % c. 9 %).

Trois familles d'identité autochtone sur dix sont nombreuses

Des différences apparaissent sur la base de l'identité autochtone de la famille quant au nombre d'enfants qui résident à la maison. On constate que les familles nombreuses, soit celles qui comptent au moins trois enfants, représentent 30 % des familles d'identité autochtone. Des disparités importantes apparaissent sur ce plan si l'on considère le groupe d'appartenance; les familles nombreuses sont en effet beaucoup plus fréquentes du côté des Inuits (39%) et des Indiens (35%) que des Métis (16%) (données non présentées). Ces données concordent avec une fécondité plus élevée des Inuits et des Indiens (inscrits), comparativement à celle des Métis, observée à l'échelle canadienne (Statistique Canada, 2015:15).

La part de familles nombreuses est moins élevée chez les familles non autochtones (20%) et les familles mixtes (23%). Celles-ci comptent, le plus souvent, deux enfants au domicile. On remarquera finalement que les familles d'identité autochtone sont proportionnellement plus nombreuses que les autres à ne compter qu'un enfant au domicile.

Les familles intactes sont minoritaires chez les familles d'identité autochtone

Les familles intactes, définies comme un couple ainsi que les enfants issus de ce couple seulement, sont passablement moins représentées au sein des familles d'identité autochtone que des familles non autochtones. On constate en effet qu'elles ne comptent que pour 37 % des familles d'identité autochtone; il s'agit de loin de la proportion la plus faible observée au **tableau 3**. Les familles mixtes, par définition formées d'un couple, présentent la proportion la plus élevée de familles intactes (76 %),



alors que c'est le cas de 64 % des familles non autochtones. Les familles d'identité autochtone et les familles non autochtones présentent des proportions similaires de familles recomposées, soit environ une famille sur dix dans les deux cas.

Ce qui différencie les familles d'identité autochtone des familles non autochtones concerne la prévalence de la monoparentalité, très élevée chez les premières. Les chiffres du **tableau 3** sont sans équivoque; la monoparentalité est le fait d'une majorité de familles d'identité autochtone. La part de familles monoparentales s'élève chez ces familles à 53 %, une proportion plus de deux fois plus élevée que celle observée chez les familles non autochtones (24 %).

En considérant le groupe d'appartenance, on constate que la monoparentalité est plus présente chez les Métis (62 %) que chez les Indiens (51 %) et les Inuits (46 %). Si la plus forte proportion se trouve chez les familles ayant déclaré plus d'une réponse relativement à leur identité autochtone⁷ (88 %), celle-ci concerne toutefois un très petit nombre de familles (120) (données non présentées).

Par ailleurs, la proportion de mères seules, parmi l'ensemble des familles monoparentales, n'est pas différente chez les familles autochtones de celle observée chez les familles non autochtones. Dans les deux groupes, 76 % des familles monoparentales sont le fait de mères seules. Par ailleurs, la part de familles monoparentales dirigées par une mère varie faiblement d'un groupe d'appartenance à l'autre, bien qu'elle soit légèrement moins élevée chez les Métis (72 %) que chez les Inuits (78 %) et les Indiens (78 %) (données non présentées).

Les familles mixtes et les familles d'identité autochtone vivent davantage en union libre que les autres

Sur le plan de la conjugalité, la prise en compte de l'identité autochtone de la famille fait également apparaître des écarts de situation relativement au mode d'union des conjoints8. Chez les familles non autochtones, l'union libre touche 49 % des couples. Ces familles diffèrent légèrement des familles mixtes et des familles d'identité autochtone sur ce plan, lesquelles sont majoritairement constituées de conjoints non mariés (respectivement, 64 % et 56%). Des écarts apparaissent aussi selon le groupe d'appartenance, l'union libre étant plus répandue chez les familles biparentales avec au moins un enfant mineur d'identité strictement inuite ou métisse (61 %) que chez celles formées de conjoints déclarant tous deux être des Indiens (52%).

⁷ Dans le questionnaire du recensement, il est possible de cocher plus d'une réponse à la question « Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit)? ».

⁸ Ces données ne sont pas présentées au tableau 3, car elles ne concernent que les familles biparentales

Une part non négligeable de familles autochtones résident dans un ménage multifamilial

Examinant la composition des ménages dans lesquels résident les enfants autochtones âgés de moins de 5 ans, Statistique Canada a montré qu'« il est plus répandu pour les jeunes enfants autochtones que pour les enfants non autochtones de vivre avec des grands-parents dans le même ménage » (2017b: 3). En répartissant les familles selon qu'elles vivent ou non avec une autre famille, ou encore avec d'autres personnes n'appartenant pas à la famille de recensement, le tableau 3 fait apparaître des différences quant à la composition des ménages. On y observe que les familles d'identité autochtone cohabitent effectivement plus souvent que les autres avec des personnes extérieures à la famille nucléaire, à laquelle se greffe parfois un grand-parent, une tante ou un cousin, par exemple.

En considérant les ménages unifamiliaux, on constate qu'il est plus fréquent que le ménage compte au moins une personne qui ne fait pas partie de la famille de recensement chez les familles autochtones (11%) que chez les familles non autochtones (5%) et les familles mixtes (4%).

Les familles d'identité autochtone se distinguent également par une proportion relativement élevée de familles appartenant à un ménage multifamilial (17 %). Cette situation est en effet beaucoup plus rare chez les familles non autochtones (2,7 %) et les familles mixtes (1,2 %).

Près d'une famille autochtone sur quatre appartient à un ménage de six personnes ou plus

Les différences notées dans la composition des ménages se reflètent nécessairement dans la taille de ces derniers. Toujours au **tableau 3**, on note que 23 % des familles autochtones vivent au sein d'un ménage composé d'au moins six personnes, comparativement à 8 % des familles mixtes et à 7 % des familles non autochtones. Par ailleurs, tandis que les familles mixtes (44 %) et les familles non autochtones (39 %) appartiennent le plus fréquemment à un ménage de quatre personnes, cette situation

touche une part nettement moins élevée de familles d'identité autochtone (22%).

Les parents autochtones, en couple ou seuls, sont moins scolarisés que les parents non autochtones

Le **tableau 4**, qui présente le plus haut diplôme obtenu par chaque conjoint, au sein des couples, et par le parent seul dans les familles monoparentales, fait apparaître d'importants écarts sur le plan de la scolarité entre la situation des familles d'identité autochtone et les autres.

Les données indiquent d'abord, du côté des couples, qu'une majorité de familles se constituent de conjoints qui n'ont pas de diplôme ou dont le plus haut diplôme est de niveau secondaire (64%). Cette situation est beaucoup moins fréquente chez les familles mixtes (39%) et encore moins chez les familles non autochtones (28%). L'écart est frappant si l'on regarde uniquement la part de familles dont les deux conjoints sont sans diplôme: 23% des familles autochtones se composent de conjoints non diplômés, comparativement à 3% des familles non autochtones et à 4% des

Tableau 4 Répartition, en pourcentage, des familles d'identité autochtone, mixtes et non autochtones avec au moins un enfant mineur, selon le type de famille et le plus haut diplôme obtenu par chacun des conjoints ou le parent seul, Québec, 2016

	Familles d'identité autochtone	Familles mixtes	Familles non autochtones
FAMILLES BIPARENTALES			
Plus haut diplôme obtenu par chacun des conjoints	n = 7 815	n = 12 815	n = 644 690
rius naut dipionie obtenu par chacun des conjoints	%		
Les deux conjoints ont un diplôme d'études collégiales ou universitaire	11,8	27,0	43,1
Les deux conjoints ont un diplôme universitaire	2,9	11,5	24,3
L'un des conjoints a un diplôme d'études collégiales ou universitaire, l'autre est sans diplôme ou avec diplôme d'études secondaires	24,4	34,1	29,3
Les deux conjoints sont sans diplôme ou avec diplôme d'études secondaires	63,8	38,9	27,5
Les deux conjoints sont sans diplôme	23,3	3,9	3,4
Total	100,0	100,0	100,0
FAMILLES MONOPARENTALES			
			n = 208 180
Plus haut diplôme obtenu par le parent seul		%	
Diplôme universitaire	10,6		25,0
Diplôme d'études collégiales	15,2		19,9
Diplôme d'études secondaires	37,9		40,6
Aucun diplôme	36,3		14,5
Total	100,0		100,0

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C2 de la commande CO-1987.

familles mixtes. À l'autre bout du spectre, 12 % des familles d'identité autochtone comptent au moins un conjoint diplômé de niveau collégial ou universitaire, comparativement à 43 % des familles non autochtones et à 27 % des familles mixtes.

Du côté des familles monoparentales, on constate que les parents seuls d'identité autochtone sont diplômés de l'université dans une proportion inférieure à celle observée chez les parents seuls qui ne déclarent pas d'identité autochtone (11 % c. 25 %). Ils sont, à l'opposé, proportionnellement beaucoup plus nombreux à ne détenir aucun diplôme. En effet, plus du tiers des parents seuls d'identité autochtone n'ont aucun diplôme (36 %), une situation beaucoup moins fréquente chez les familles monoparentales non autochtones (15 %).

On peut penser que l'isolement géographique de certaines communautés et les difficultés occasionnées par la langue constituent des barrières d'accès à l'éducation qui expliquent, au moins en partie, le décalage entre la situation des familles autochtones et celle des autres familles (IRIS, 2018: 4).

Dans environ une famille sur six, au moins un parent a fréquenté un établissement scolaire

À partir du recensement, il est possible d'obtenir une mesure de la fréquentation scolaire des parents, c'est-à-dire du fait d'avoir fréquenté ou non un établissement scolaire, quelle que soit la nature de cet établissement, au cours des mois ayant précédé le recensement. Ces données indiquent que la part de familles dont au moins un conjoint ou le parent seul rapportent avoir été aux études au cours des mois qui ont précédé le recensement est semblable chez les familles autochtones (16 %), les familles mixtes (18 %) et les familles non autochtones (17 %) (données non présentées).

D'importants écarts observés sur le plan de l'activité sur le marché du travail

Le tableau 5 présente la participation au marché du travail se rapportant à l'activité de chaque conjoint, ou du parent seul, au cours de la semaine ayant précédé le recensement⁹. Il fait ressortir d'importants écarts entre les familles en fonction de l'identité autochtone. On remarque d'abord, du côté des familles biparentales, que la part de couples dont les deux conjoints ont occupé un emploi au cours de la semaine de référence atteint 49 % chez les familles autochtones, reflétant une participation au marché du travail inférieure à celle observée chez les familles non autochtones (75%) et les familles mixtes (70%). On constate aussi qu'une famille d'identité autochtone sur cinq est touchée par le chômage (19%), comparativement à une sur treize chez les familles non autochtones (8%). Finalement, 13 % des familles autochtones étaient formées de deux conjoints inactifs, une part environ quatre fois supérieure à celle observée chez les familles mixtes (4%) et les familles non autochtones (3%).

L'inactivité est également très présente chez les familles monoparentales d'identité autochtone, environ le tiers des parents seuls ayant été en emploi ou en recherche d'emploi au cours de la semaine de référence. Cependant, la situation la plus fréquente déclarée par les parents seuls d'identité autochtone est d'avoir été en situation d'emploi (57%). Le fait d'occuper un emploi demeure malgré tout plus courant chez les parents seuls non autochtones (76%).

Tableau 5 Répartition, en pourcentage, des familles d'identité autochtone, mixtes et non autochtones avec au moins un enfant mineur, selon le type de famille et l'activité sur le marché du travail de chacun des conjoints ou du parent seul, Québec, 2016

	Familles d'identité autochtone	Familles mixtes	Familles non autochtones
FAMILLES BIPARENTALES			
Activité que la marché du travail de chaque des conjoints	n = 7 815	n = 12 815	n = 644 690
Activité sur le marché du travail de chacun des conjoints		%	
Les deux conjoints en situation d'emploi	48,9	69,5	74,7
L'un des conjoints en situation d'emploi, l'autre inactif	19,5	16,3	14,8
L'un des conjoints, ou les deux, en situation de chômage	18,5	10,6	7,6
Les deux conjoints inactifs	13,0	3,7	2,9
Total	100,0	100,0	100,0
FAMILLES MONOPARENTALES			
	n = 8 700		n = 208 180
Activité sur le marché du travail du parent seul		%	
En situation d'emploi	57,1		76,2
En situation de chômage	10,3		5,9
Inactif	32,6		17,9
Total	100,0		100,0

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C11 de la commande spéciale CO-2010.

⁹ Pour plus de détails, voir le concept « Emploi au cours de la semaine de référence » en fin de document.

Certains auteurs rappellent que plusieurs membres des communautés autochtones consacrent par ailleurs, en dehors d'un emploi à proprement parler, du temps à des activités non salariées, par exemple la chasse, la pêche et le piégeage, la cueillette de plantes sauvages, la production d'œuvres artistiques ou la fabrication de vêtements ou de chaussures (IRIS, 2018: 4-5). La pratique de ces activités, qui n'apparaît pas nécessairement dans les données officielles, constitue une forme de travail et bénéficie à plusieurs familles d'identité autochtone.

Disposer d'un revenu inférieur à 30 000 \$ est plus fréquent chez les familles autochtones que chez les familles mixtes ou non autochtones

L'avantage économique dont bénéficieraient les personnes d'identité autochtone en raison de leur statut est l'un des mythes les plus persistants les concernant (Lepage, 2019:43). Les données du **tableau 6**, qui regroupent les familles en fonction de la tranche de revenu total familial après impôt, ne permettent pas de conclure à une situation avantagée des familles d'identité autochtone par rapport à celle des autres familles. Elles tendent plutôt à montrer le contraire.

Du côté des tranches élevées de revenu familial¹⁰, on constate qu'environ trois familles biparentales sur dix présentent un revenu égal ou supérieur à 100 000 \$, qu'elles soient autochtones (28%), mixtes (29%) ou non autochtones (34%), la proportion observée chez ces dernières étant légèrement supérieure. Le tableau 6 montre par ailleurs qu'environ 35 % des familles biparentales d'identité autochtone disposent d'un revenu familial inférieur à 60 000 \$, alors que cette situation concerne moins de 25 % des familles mixtes et des familles non autochtones. Les familles autochtones sont aussi beaucoup plus représentées dans la catégorie de revenu le plus faible – environ une sur dix gagnant moins de 30 000 \$ -, que les autres familles. Finalement, comme l'illustre la **figure 3**, le revenu médian après impôt des familles autochtones s'élève à 74 257 \$, soit environ 10 000 \$ de moins que celui des familles non autochtones.

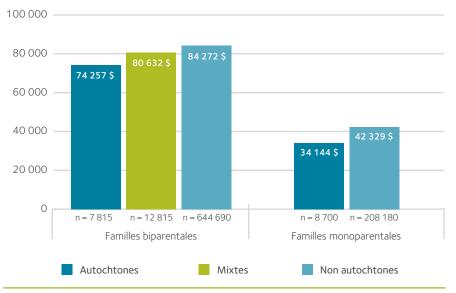
Des constats semblables apparaissent du côté des parents seuls, ceux ayant déclaré une identité autochtone étant proportionnellement plus nombreux à se retrouver dans les catégories de revenus les plus faibles. La part de familles monoparentales autochtones disposant d'un revenu familial de moins de 30 000 \$ s'élève à 43 %, comparativement à 27 % chez les familles non autochtones.

Tableau 6 Répartition, en pourcentage, des familles d'identité autochtone, mixtes et non autochtones avec au moins un enfant mineur, selon le type de famille et le revenu familial après impôt en 2015, Québec, 2016

	The state of the s			
	Familles d'identité autochtone	Familles mixtes	Familles non autochtones	
FAMILLES BIPARENTALES				
Tranche de revenu total familial	n = 7 815	n = 12 815	n = 644 690	
après impôt		%		
Moins de 30 000 \$	9,7	3,5	3,3	
30 000 à 59 999 \$	25,1	21,1	19,5	
60 000 \$ à 99 999 \$	37,1	46,6	43,2	
100 000 \$ ou plus	28,0	28,7	33,9	
Total	100,0	100,0	100,0	
FAMILLES MONOPARENTALES				
Tranche de revenu total familial	n = 8 700		n = 208 180	
après impôt		%		
Moins de 30 000 \$	43,0		27,3	
30 000 à 59 999 \$	42,0		51,9	
60 000 \$ à 99 999 \$	13,0		18,2	
100 000 \$ ou plus	1,9		2,6	
Total	100,0		100,0	

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R7_R8 de la commande spéciale CO-1987.

Figure 3 Revenu total médian après impôt de 2015 des familles d'identité autochtone, mixtes et non autochtones avec au moins un enfant mineur, selon le type de famille et l'identité autochtone, Québec, 2016



Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R7_R8 de la commande spéciale CO-1987.

La figure 3 nous apprend, quant à elle, que le revenu médian après impôt des parents seuls autochtones atteint 34 144 \$, un montant de plus de 8 000 \$ inférieur à celui observé chez les familles monoparentales non autochtones.

Comme pour la population en général, « le revenu des Autochtones a tendance à augmenter à mesure que leur niveau de scolarité augmente » (IRIS, 2018: 7). Or, comme l'a révélé l'examen du plus haut diplôme obtenu, les familles d'identité autochtone présentent une scolarité généralement inférieure à celle des familles non autochtones, ce qui explique en partie pourquoi leurs revenus sont, également, généralement plus faibles.

Deux fois moins de propriétaires chez les familles d'identité autochtone que chez les autres

Les familles d'identité autochtone présentent un profil résidentiel différent de celui des autres familles sur le plan du mode d'occupation du logement. On remarque d'abord au **tableau 7** que 36 % des familles autochtones formées d'un couple avec enfants mineurs sont propriétaires de leur logement, une proportion largement inférieure à celle observée chez les familles mixtes (76 %) et les familles non autochtones (77 %). Les familles autochtones se distinguent également par une part beaucoup plus élevée de familles résidant dans un logement subventionné (18 %), alors que cette

situation est marginale chez les familles mixtes (3%) et les familles non autochtones (1%). Ce profil différent s'explique en partie par le fait que les familles d'identité autochtone peuvent aussi résider dans un logement de bande¹¹: alors qu'aucune famille non autochtone n'est concernée par ce type d'habitation, près de trois familles autochtones sur dix résidaient, lors du dernier recensement, dans un logement de bande. Chez les familles mixtes, moins de 1% résidaient dans un tel logement.

Tableau 7 Répartition, en pourcentage, des familles d'identité autochtone, mixtes et non autochtones avec au moins un enfant mineur, selon certaines caractéristiques du logement habité, Québec, 2016

	FAMILLES BIPARENTALES			FAMILLES MON	FAMILLES MONOPARENTALES	
	Familles d'identité autochtone	Familles mixtes	Familles non autochtones	Familles d'identité autochtone	Familles non autochtones	
Caractéristiques du logement habité	n = 7 815	n = 12 815	n = 644 690	n = 8 700	n = 208 180	
		%		%		
MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT						
Propriétaire	36,1	76,3	77,1	30,2	46,2	
Locataire	34,7	23,2	22,9	51,8	53,8	
Logement subventionné	17,8	2,5	1,4	19,1	7,0	
Logement de bande	29,2	0,5	0,0	17,9	0,0	
NOMBRE DE PIÈCES DANS LE LOGEMENT						
1 à 3 pièces	4,4	1,0	3,1	4,1	4,8	
4 pièces	12,7	7,9	10,3	19,8	24,4	
5 pièces	20,7	14,7	14,4	26,7	25,4	
6 pièces	20,1	14,8	13,2	18,3	12,9	
7 pièces ou plus	42,1	61,6	59,1	31,1	32,5	
NOMBRE DE CHAMBRES DANS LE LOGEMENT						
0 à 2 chambres	19,0	15,3	18,5	29,7	36,4	
3 chambres	37,6	44,2	44,0	39,0	41,3	
4 chambres ou plus	43,5	40,5	37,5	31,4	22,3	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux G3_4 et G6 de la commande spéciale CO-1972.

¹¹ Statistique Canada a, pour des raisons historiques et légales, créé cette catégorie de logement, les logements des réserves indiennes et des établissements indiens ne se prêtant pas à la classification habituelle. La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSPNQL) précise que le logement de bande est « un logement communautaire, généralement sous l'autorité du conseil de bande, offert en location aux membres de la Première Nation ». Il se distingue du logement social en ce que ses dépenses d'exploitation ne sont pas subventionnées par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (CSSPNQL, 2018: 2).

Du côté des familles monoparentales, on constate que les familles autochtones sont, comme les familles non autochtones, majoritairement locataires (respectivement 52 % et 54%). Ce qui distingue les deux groupes est que 18 % des parents autochtones seuls occupent un logement de bande, alors que ce type de logement n'est pas offert aux familles non autochtones.

Les familles autochtones vivent moins fréquemment dans un grand logement que les autres

Le **tableau 7** fait état de la répartition des familles autochtones, des familles mixtes et des familles non autochtones avec enfants mineurs selon le nombre de pièces du logement habité¹². On y observe que, du côté des couples, vivre dans un logement de quatre pièces ou moins est plus fréquent chez les familles autochtones (17%) que chez les familles mixtes (9%) et les familles non autochtones (13 %). Si les familles biparentales d'identité autochtone, généralement plus nombreuses que les autres, vivent plus fréquemment dans un logement comptant moins de pièces, cette situation ne s'observe pas chez les parents seuls. En effet, les familles monoparentales qui déclarent une identité autochtone sont proportionnellement moins nombreuses que celles qui n'en déclarent pas à occuper un logement comptant une à quatre pièces (environ 24 % comparativement à un peu plus de 29%).

De plus, 42% des familles biparentales d'identité autochtone occupent un logement comptant sept pièces ou plus, comparativement à 59% des familles non autochtones et 62% des familles mixtes. Ici encore, l'écart constaté entre les familles autochtones et les autres ne se reflète pas chez les parents seuls, alors qu'environ trois familles monoparentales sur dix, tant autochtones (31%) que non autochtones (33%), vivent dans un grand logement.



Pas de contraste marqué quant au nombre de chambres à coucher

Autre indicateur des conditions du logement dans lequel vivent les familles, le nombre de chambres à coucher apparaît peu différencié en fonction de l'identité autochtone. Tant du côté des familles biparentales que de celui des familles monoparentales, celles avec enfants mineurs comptent majoritairement au moins trois chambres, peu importe l'identité autochtone de la famille. Même si cela ne transparaît pas dans les données présentées, il faut cependant garder en tête que les populations autochtones sont proportionnellement plus touchées que les non autochtones par le surpeuplement de leur logement (Statistique Canada, 2017c: 3). D'ailleurs, les familles biparentales autochtones résidant dans un ménage d'au moins six personnes sont proportionnellement moins nombreuses à disposer de quatre chambres ou plus que les familles biparentales non autochtones (64 % c. 72 %) (données non présentées).

De nombreux logements de bande nécessitent des réparations majeures

Les indicateurs présentés au **tableau 7** ne tiennent pas compte de l'état du logement. Or, les populations autochtones vivent plus fréquemment que les populations non autochtones dans des logements nécessitant des réparations majeures (Statistique Canada, 2017c:1). Selon le <u>Dictionnaire du Recensement de 2016</u>, une réparation majeure renvoie à un problème de plomberie ou à une installation électrique défectueuse, ou encore à des réparations structurelles aux murs, aux sols ou aux plafonds. Elles excluent les rénovations désirées et les ajouts.

Des données sur les logements de bande, exclusivement occupés par des familles autochtones, offrent sur cet aspect un aperçu des conditions de logement des familles avec enfants mineurs. Elles nous apprennent qu'au Québec, en 2016, des réparations majeures sont nécessaires pour pas moins de 43 % des familles résidant dans un logement de bande, alors qu'elles ne le sont que pour 8 % des familles qui résident dans un autre type de logement¹³ (données non présentées).

¹² Dans le Recensement de 2016, une pièce correspond à un espace fermé fini et habitable à l'année. Le nombre de pièces d'un logement privé inclut la cuisine, les chambres à coucher ainsi que les pièces finies au grenier et au sous-sol. Les salles de bain, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales sont exclus du calcul.

¹³ Ensemble des familles avec enfants mineurs duquel on a soustrait celles vivant dans un logement de bande. Parmi elles, on compte des familles non autochtones en majorité, mais aussi des familles autochtones et des familles mixtes.

En résumé

Au Québec, en 2016, les familles d'identité autochtone :

- comptent pour 1,9 % des familles avec enfants mineurs au Québec.
 Elles ont connu, entre 2006 et 2016, une forte croissance (+ 40%), tout comme les familles mixtes (+ 63%), alors que le nombre de familles non autochtones a diminué de 2,3 %;
- se distinguent par une forte proportion de familles nombreuses.
 La part de familles autochtones comptant au moins trois enfants au domicile atteint 30% (et même 39% chez les Inuits);
- sont majoritairement monoparentales (53%). La monoparentalité est, chez ces familles, plus de deux fois plus fréquente que chez les familles non autochtones (24%);
- se composent de deux conjoints qui n'ont pas de diplôme à hauteur de 23 %, comparativement à 3 % des familles non autochtones et à 4 % des familles mixtes:
- sont formées de deux conjoints qui n'ont pas été actifs sur le marché du travail au cours de la semaine de référence (13%) dans une proportion plus élevée que celle observée chez les familles mixtes (4%) et les familles non autochtones (3%). Environ le tiers des parents seuls d'identité autochtone ont, quant à eux, déclaré avoir été inactifs;
- sont proportionnellement plus nombreuses que les familles non autochtones à disposer de revenus inférieurs à 30 000 \$. C'est le cas de 10 % des familles biparentales et de 43 % des parents seuls autochtones, comparativement à 3 % et à 27 % respectivement chez les non autochtones;
- sont moins fréquemment propriétaires que les familles non autochtones, une part importante d'entre elles vivant dans un logement de bande. Un peu moins d'une famille d'identité autochtone sur cinq vit par ailleurs dans un logement loué subventionné.

Bibliographie

BERGERON, Odile, Faisca RICHER et Isabelle DUGUAY, « La violence vécue en milieu autochtone » chapitre dans : LAFOREST, Julie, Pierre MAURICE et Louise Marie BOUCHARD (dir.) (2018). <u>Rapport québécois sur la violence et la santé</u>, Montréal : Institut national de santé publique du Québec, 343 p.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (2018). <u>Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2015 : Logement</u>, Wendake : CSSSPNQL.

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PRO-TECTION DE LA JEUNESSE (2020). <u>Constats et orientations au 30</u> <u>novembre 2020</u>, 12 p.

GAGNON, Denis (2019). Le statut de Métis au Canada. Histoire, identité et enjeux sociaux, Presses de l'Université Laval, 289 p.

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES - IRIS (2018). <u>Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec</u>, Note socioéconomique, Montréal, 14 p.

LEPAGE, Pierre (2019). Mythes et réalités sur les peuples autochtones, 3^e édition, 167 p.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (2011). <u>Amérindiens</u> <u>et Inuits. Portrait des nations autochtones du Québec, 2º édition,</u> Gouvernement du Québec, 59 p.

STATISTIQUE CANADA (2015). <u>Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2016</u>, Produit numéro 91-552-X au catalogue, Ministre de l'Industrie, 70 p.

STATISTIQUE CANADA (2017a). « <u>Guide de référence sur les peuples autochtones</u> », *Recensement de la population, 2016*, Produit numéro 98-500-X2016009 au catalogue, Ministre de l'Industrie, 10 p.

STATISTIQUE CANADA (2017b). « Les différentes caractéristiques des familles des enfants autochtones de 0 à 4 ans », Recensement de la population, 2016, Produit numéro 98-200-X2016020 au catalogue, Ministre de l'Industrie, 7 p.

STATISTIQUE CANADA (2017c). « <u>Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada</u> », *Recensement de la population, 2016*, Produit numéro 98-200-X2016021 au catalogue, Ministre de l'Industrie, 7 p.

STATISTIQUE CANADA (2019). « Mobilité de réponse et croissance de la population d'identité autochtone, de 2006 à 2011 et de 2011 à 2016 », Enquête nationale auprès des ménages : Peuples autochtones, Produit numéro 99-011X-2019002 au catalogue, Ministre de l'Industrie, 15 p.

VIENS, Jacques (dir.) (2019). <u>Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès.</u> Rapport final, Gouvernement du Québec, 520 p.

Notions, définitions et particularités des données

Chambre à coucher

Les chambres à coucher sont les pièces d'un logement privé utilisées principalement pour y dormir, même si elles sont maintenant utilisées à d'autres fins, par exemple en tant que chambre d'ami ou comme salle de télévision. Les pièces qui sont utilisées actuellement comme chambres à coucher sont comptées comme des chambres à coucher, même si elles n'étaient pas conçues à cet effet au départ (telles que les chambres à coucher au sous-sol fini). Les chambres à coucher excluent les pièces conçues à d'autres fins pendant la journée, telles que les salons et les salles à manger, même si elles peuvent être utilisées pour y dormir la nuit. Par définition, les logements privés d'une pièce, tels que les studios, ne comptent aucune chambre à coucher.

Emploi au cours de la semaine de référence

Désigne si une personne âgée de 15 ans et plus était occupée, en chômage ou inactive au cours de la semaine du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2016.

État du logement

Fait référence aux besoins de réparation du logement. Cette notion ne comprend pas les rénovations désirées ni les ajouts.

- La catégorie « entretien normal requis » comprend les logements qui n'ont besoin que d'un entretien normal, tel que la peinture ou le nettoyage du système de chauffage.
- La catégorie « réparations mineures requises » comprend les logements qui n'ont besoin que de réparations mineures (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux).
- La catégorie « réparations majeures requises » comprend les logements qui ont besoin de réparations majeures (plomberie ou installation électrique défectueuse) et les logements qui ont besoin de réparations structurelles (murs, sols ou plafonds).

Famille de recensement

Au sens du recensement, une famille de recensement fait partie des ménages privés. La famille de recensement est définie comme suit : 1) un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints; 2) un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des partenaires ; 3) un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec un ou plusieurs enfants dans le même logement que cet enfant ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Il est à noter que:

- Une même habitation peut abriter plusieurs familles de recensement;
- Un enfant vivant dans un centre d'accueil n'est pas considéré comme un enfant vivant dans une famille au sens du recensement;
- Au sens du recensement, un enfant, s'il répond aux critères cités précédemment, peut correspondre, par exemple, à un adulte de 40 ou de 50 ans ou plus s'il vit toujours avec ses parents;
- Dans le recensement, un parent qui n'a pas la responsabilité principale d'un ou de plusieurs de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille. Si le parent seul assume la garde, en parts égales, avec l'autre parent et si son ou ses enfants résidaient avec l'autre parent le jour du recensement, il n'a pas été compté, contrairement à l'autre parent, parmi les familles monoparentales. S'il forme une nouvelle union avec une personne, ce parent est considéré comme conjoint avec ou sans enfant dans cette nouvelle famille;
- Un frère et une sœur ou deux cousins, par exemple, résidant dans un même logement sont considérés comme hors famille de recensement;
- Une famille sans enfant peut faire référence à un couple de parents dont tous les enfants ont quitté le domicile familial.

La famille de recensement et ses classifications ainsi que les variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le sexe, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la personne 1. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits dans le questionnaire.

Les concepts de famille de recensement, de situation des particuliers dans la famille de recensement et de structure de la famille de recensement sont les mêmes depuis 2001. Avant 2001, le concept de famille de recensement a été le même de 1976 à 1996. Les changements apportés au concept de famille de recensement lors du Recensement de 2001 sont décrits sous « Famille de recensement » du Dictionnaire du recensement de 2011 et sous « Comparabilité historique » du Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011. Plus de renseignements historiques au sujet des concepts relatifs à la famille au fil du temps sont offerts dans l'annexe de l'article « Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années ».

Famille intacte/famille recomposée

Dans les familles intactes, tous les enfants à la maison, biologiques ou adoptifs, sont ceux des deux conjoints alors que les familles recomposées comprennent au moins un enfant d'un seul des conjoints et dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle.

Fréquentation d'un établissement scolaire

Indique si oui ou non une personne a fréquenté, à plein temps ou à temps partiel, un établissement ou un programme d'enseignement reconnu à un moment ou à un autre au cours de la période de neuf mois allant de septembre 2015 au 10 mai 2016. La personne peut avoir fréquenté plus d'un établissement d'enseignement ou avoir été inscrite à plus d'un programme. La fréquentation est comptée seulement pour les cours permettant d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade décerné par un établissement ou un programme d'enseignement tel qu'une école primaire ou secondaire, programmes d'apprenti inscrit, école de métiers, collège, cégep ou université. Cette variable est déclarée pour les personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

Identité autochtone

Désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Il s'agit des personnes qui sont Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou les personnes qui sont des Indiens inscrits ou des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada) et/ou les personnes membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle* de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada comprennent notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada.

Mode d'occupation du logement

Le mode d'occupation du logement indique si le ménage possède ou loue son logement privé. Le logement privé peut être situé sur un terrain loué ou faire partie d'une copropriété (communément appelée condominium). On considère qu'un ménage possède son logement si l'un des membres du ménage détient le logement, même si la totalité du prix du logement n'a pas été versée, par exemple si une hypothèque ou une autre créance grève le logement. On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne possède le logement. On considère qu'un ménage loue un logement, même si le logement ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un loyer réduit ou fait partie d'une coopérative.

Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Par conséquent, une catégorie spéciale, logement de bande, a été créée aux fins du recensement.

Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations au logement. Les logements agricoles sont exclus.

Pièce

Les pièces sont les espaces fermés d'un logement privé qui sont finis et habitables à l'année. Le nombre de pièces d'un logement privé comprend les cuisines, les chambres à coucher et les pièces finies au grenier et au sous-sol. Le nombre de pièces d'un logement privé ne comprend pas les salles de bain, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales. Les pièces partiellement divisées sont considérées comme deux pièces distinctes si le répondant les juge distinctes (p. ex., un salon et une salle à manger en forme de L).

Plus haut certificat, diplôme ou grade

Il s'agit du plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Cette variable dérivée est obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires, où l'on demande de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus. La hiérarchie générale utilisée pour dériver cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. Au niveau détaillé, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat d'apprenti ou d'une école de métiers n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une maîtrise n'a pas nécessairement un certificat ou un diplôme supérieur au baccalauréat. Même si certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité.

Revenu familial après impôt

Le revenu familial après impôt désigne la somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille de recensement donnée, après impôt sur le revenu et autres retenues, durant l'année civile 2015. Les rentrées d'argent incluses sont généralement régulières et récurrentes. Les recettes comprises en tant que revenu sont: 1) les revenus d'emploi tirés des traitements, salaires, pourboires et commissions ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome (activités d'une ferme non constituée en société et activités non agricoles); 2) les revenus de placements, comme les dividendes et l'intérêt sur les obligations, les comptes, les certificats de placement garanti et les fonds communs de placement; 3) les revenus provenant d'un régime de pension de l'employeur et d'un fonds de retraite personnel, comme les rentes de retraite privées, les rentes et les paiements reçus d'un fonds enregistré de revenu de retraite; 4) les autres revenus réguliers en espèces, comme les paiements de soutien pour un enfant reçus, les pensions alimentaires reçues et les bourses d'études; 5) les revenus provenant de sources gouvernementales, comme les prestations d'assistance sociale, les prestations pour enfants, les prestations d'assuranceemploi, la pension de la Sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada ainsi que les rentes d'invalidité.

Des totaux qui paraissent erronés?

Les totaux affichés diffèrent souvent de la somme des composantes qui les sous-tendent. Statistique Canada effectue des arrondissements aléatoires pour des raisons de confidentialité. Les nombres sont ainsi arrondis vers le haut ou vers le bas, jusqu'à un multiple de 5 ou de 10, dans certains cas. Lorsque des données sont supprimées pour une population de taille trop réduite, elles sont toutefois incluses dans les totaux ou sous-totaux.

DONNÉES DISPONIBLES SUR DEMANDE

D'autres données sont disponibles sur demande. Faites votre commande à l'adresse de courriel suivante : quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca.

PRODUCTION ET RÉDACTION

Joanie Migneault

COORDINATION – BULLETINS QUELLE FAMILLE?

Joanie Migneault et Kevin Rousseal

RELECTURE

Marilyne Brisebois, Julie Moreau et Kevin Rousseau

ADAPTATION GRAPHIQUE ET ÉDITION

Direction des communications, ministère de la Famille

Nous remercions le Secrétariat aux Affaires autochtones pour ses commentaires sur la version préliminaire du texte.

POUR CITER CE DOCUMENT

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2021), « Les familles d'identité autochtone et les familles mixtes au Québec : qui sont-elles et comment se comparent-elles aux autres familles? », Bulletin Quelle famille?, volume 8, numéro 3, 15 pages.

ISSN: 2292-0846 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2021

© Gouvernement du Québec

À PARAÎTRE

Le prochain numéro du bulletin *Quelle famille?* portera su les conditions de logement des familles au Québec.

Cette publication a été préparée par la Direction de la veille et des connaissances stratégiques, Sous-ministériat des politiques – Familles et enfance, ministère de la Famille.

Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à cette adresse : quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca.